

PROCES-VERBAL de l'Assemblée Générale Ordinaire

21 Novembre 2020

Association ET CETERA

L'an deux mil vingt, le vingt et un Novembre à 10h00, les membres de l'association, se sont réunis par visioconférence via le site ZOOM, sur convocation du conseil d'administration en date du **7 Novembre 2020**.

L'assemblée est présidée par Mr Gérard FRASSE-MATHON en sa qualité de Président.

Le secrétariat de séance est assuré par Mme Francine DELANNOY, secrétaire.

Le président note les présents, au nombre de **8** (huit), ainsi que les pouvoirs reçus, au nombre de **12** (douze).

Voir *Annexe 1 - Emargement*.

Le nombre de voix est ainsi de **20** (vingt).

Le quorum (19) étant atteint (règle des ½ selon les statuts), Monsieur le Président déclare alors que la tenue de l'assemblée générale peut avoir lieu.

Les pouvoirs sont distribués, au maximum 2 par personne comme stipulé par les statuts, soit **20** voix au total.

Le président rappelle que l'ordre du jour de la présente réunion est le suivant :

- Rapport d'activité 2019-2020
- Approbation du rapport financier relatif aux comptes de l'exercice 2019-2020
- Perspectives 2020-2021
- Election du Conseil d'Administration
- Points divers

Rapport d'activité 2019-2020

Mme Françoise Frasse-Mathon présente le rapport d'activité 2019-2020

Voir *Annexe 2 - Compte Rendu d'Activité 2019-2020*

- Pour rappel, sur les 58 adhérents, 2 sont des personnes morales, représentant 26 personnes aux FNI de l'AFIPH, et 13 personnes au FAM Jean Jannin à Les Abrets en Dauphiné, soit un nombre total de bénéficiaires de 93 personnes.

Approbation du rapport financier relatif aux comptes de l'exercice 2019-2020

Le bilan est disponible sous 2 formes, un bilan classique et un plan comptable (requis pour les demandes d'agrément).

Voir *Annexe 3 - Bilan Financier* et *Annexe 4- Bilan Plan Comptable*.

Le président présente le rapport financier, qui montre un résultat positif de **1664.87€**

Comme chaque année, la différence entre le montant des licences encaissé et celui payé à la FFAEMC correspond aux licences « obligatoires » des membres du Bureau, payées par l'Association (ligne Affiliation FAEMC).

Un poste « Vente de matériel » apparaît cette année. Il s'agit de sabres que l'association avait achetés pour la pratique et prêtait avec caution, que certains adhérents ont souhaité acheter.

Il est également à noter qu'apparaît en négatif une subvention d'un montant de 1000€ Cela correspond à la subvention du Département qui avait été incluse dans les comptes de l'exercice précédent mais qui n'a finalement pas été versée, s'agissant d'une erreur des services du Département (double attribution). Malgré la demande formulée d'une nouvelle subvention, aucune suite n'a été donnée.

Approbation des comptes :

Contre : 0

Abstention : 0

Le rapport financier est approuvé à l'unanimité des présents / représentés (19).

Perspectives 2020 – 2021

Mme Françoise Frasse- Mathon présente le document relatif aux perspectives 2020 -2021 couvrant les projets finalisés, ceux en cours de finalisation, ainsi que les idées de projets débattues lors du dernier Conseil d'Administration.

Voir *Annexe 5 – Prévisionnel 2021*

Annexe 6 – Perspectives 2020 – 2021

Election du Conseil d'Administration

Le Président rappelle que le Conseil d'Administration est composé de 10 membres au maximum, élus pour une durée de 3 ans, certains ayant été renouvelés lors de l'exercice précédent.

Pour raison de santé Mme Monique Recoura n'a pas renouvelé son adhésion et préfère se retirer du Conseil d'Administration.

Le Président demande si des personnes souhaitent rejoindre le Conseil d'Administration et explique le rôle de celui-ci. Personne ne s'est fait entendre.

Les membres du Conseil d'Administration seront donc :

Mr Gérard Frasse-Mathon

Mme Sabrina Letellier

Mme Françoise Frasse-Mathon

Mme Véronique Sanglier

Mme Laëtitia Gallien

Mme Viviane Toutenelle

Mme Francine Delannoy

Le président suggère de ne faire qu'un seul vote, sur l'ensemble de la liste, proposition acceptée par les présents.

Vote :

Contre : 0

Abstention : 0

Les sept membres sont donc élus et participeront aux prochaines réunions su Conseil d'Administration, dont une sera planifiée au premier trimestre 2021.

Il est à noter que Mme Francine Delannoy excercera le rôle de secrétaire et rejoint donc le Bureau de l'association.

Points divers

- Pandémie : la tenue des cours (en présentiel, en visio, via des vidéos) pourra évoluer au rythme des décisions gouvernementales et des conditions d'accès aux salles
- Bibliothèque : divers livres ont été achetés, le site Web doit être mis à jour
- Prochain CA : à définir, début 2021, en présentiel ou visio selon la situation

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par le président et le secrétaire de séance.

A St André le Gaz, le 21/11/20

Mr Gérard Frasse-Mathon

Le Président

Mme Francine Delannoy

Secrétaire

